

LA CENSURE POLICEE ET LA CENSURE SAUVAGE

WIKTOR STOCZKOWSKI,

EHESS.

L'interrogation sur les nouvelles censures dans le monde universitaire laisse entendre qu'il existait également d'anciennes censures universitaires. En effet, la liberté d'expression académique a toujours été limitée : ce qui change au fil du temps, ce sont les formes et les objets de cette censure. Pour mieux saisir les particularités de la situation actuelle, il est utile de la comparer aux régimes antérieurs de la censure universitaire. Je vais essayer de caractériser ces régimes au travers de quelques exemples typiques, avant de proposer un diagnostic de la conjoncture récente. Agencés chronologiquement, ces exemples ne constituent pas pour autant une séquence évolutive et linéaire : il ne s'agit que d'un exercice de typologie.

La seconde moitié du XVIII^e siècle

En septembre 1749, l'intendant du Jardin du Roi, Georges-Louis Leclerc, futur comte de Buffon, fait paraître les trois premiers volumes de son *Histoire naturelle*. Les thèses sont audacieuses : un libelle anonyme n'a pas tort d'affirmer que Buffon « contredit l'histoire de Moïse » et chasse Dieu de l'histoire naturelle¹. La censure institutionnelle doit veiller à ce que ce genre d'idées ne soit pas diffusé. Il y a d'abord la censure royale, assurée par la direction de la Librairie, chargée d'octroyer les permissions pour toutes les impressions réalisées en France. À la tête de la Librairie se trouve alors Guillaume-Chrétien de Lamoignon de Malesherbes. Partisan de la liberté de pensée, il s'honorera d'aider personnellement les Encyclopédistes à échapper aux recherches policières que sa fonction l'obligeait de lancer². Connaissant le laxisme de la Librairie royale, la censure ecclésiastique s'empare des cas litigieux. Cette censure est confiée aux Députés et au Syndic de la Faculté de Théologie de Paris. Le 15 janvier 1751, Buffon reçoit d'eux la lettre que voici : « Monsieur, [...] l'*Histoire naturelle*, dont vous êtes auteur, est l'un des ouvrages qui ont été choisis par ordre de la Faculté [...] pour être examinés et censurés, comme renfermant des principes [...] qui ne sont pas conformes à la religion [...]. Nous avons l'honneur d'être avec une parfaite considération,

¹ ANONYME, *Lettres à un Américain sur l'histoire naturelle, générale et particulière de Monsieur Buffon*, Hambourg, 1751, vol. I, p 14.

² Jacques ROGER, *Buffon, un philosophe au Jardin du Roy*, Paris, Fayard, p. 250.

Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs »³. Suit la liste des quatorze « propositions répréhensibles ».

Le contentieux est vite réglé, fort courtoisement et à peu de frais. Le 12 mars Buffon renvoie sa réponse : « Messieurs, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec les propositions qui ont été extraites de mon livre, et je vous remercie de m'avoir mis à portée de les expliquer d'une manière qui ne laisse aucun doute [...] sur la droiture de mes intentions ; & si vous le désirez, Messieurs, je publierai volontiers, dans le premier volume de mon ouvrage qui paraîtra, les explications que j'ai l'honneur de vous envoyer »⁴. Les explications de Buffon donnent l'assurance que l'auteur n'a jamais eu l'intention de contredire le texte de l'Écriture, [...] qu'il abandonne tout ce qui dans ses spéculations sur la formation de la Terre pourrait être contraire à la narration de Moïse⁵. La Faculté s'est dit parfaitement satisfaite de ces éclaircissements ; la promesse de les voir publiées est accueilli « avec une extrême joie »⁶.

Buffon a honoré son engagement. Ses explications ont été publiées au début du quatrième volume de l'*Histoire naturelle*. Cependant, les trois premiers volumes continuaient à circuler sans le moindre obstacle ; dans leurs nombreuses éditions nouvelles, parues du vivant de Buffon, aucune des idées incriminées par la censure ne fut jamais modifiée. L'exemple illustre bien le caractère policé de la censure académique au milieu du XVIII^e siècle : ses opérations sont confiées à des institutions spécialisées qui suivent des procédures formalisées et jugent selon des règles explicites. Lorsque la censure intervient, elle le fait avec une grande civilité, visant la plupart du temps non pas les personnes, mais des idées. Tout, ou presque, peut être dit, à condition de respecter quelques limitations : une dérisoire déclaration de droiture dogmatique efface la faute. Ceux qui ne veulent pas s'y plier, sont libres de faire imprimer leurs écrits licencieux à Londres, à Genève ou à Amsterdam, fausses adresses d'imprimeries situées souvent à Paris. L'essentiel est de ne pas en revendiquer la paternité. En atteste le scandale autour de *L'Esprit* d'Helvétius, dont l'imprimatur royal fut révoqué. On rapporte que Buffon se montra sévère avec l'ancien fermier général Helvétius, dont l'insolence a heurté les usages : il eût mieux valu qu'il signât un nouveau contrat plutôt qu'un nouveau livre, aurait dit Buffon⁷.

³ Georges-Louis Leclerc, comte de BUFFON, *L'Histoire naturelle*, Paris, L'Imprimerie royale, tome IV, 1753, p. v-vj.

⁴ *Ibidem*, p. xj.

⁵ *Ibidem*, p. xij-xv.

⁶ *Ibidem*, p. xvi.

⁷ Jacques ROGER, *Buffon, un philosophe au Jardin du Roy*, Paris, Fayard, p. 263.

La Troisième République

La situation change à mesure que le monde universitaire s'institutionnalise. Le XIX^e siècle est l'époque des premiers maîtres à penser qui élaborent leur doxa, s'entourent de disciples admiratifs et cherchent à contrôler les voies d'accès aux positions académiques. Une nouvelle forme de censure apparaît alors, interne aux institutions universitaires. Elle continue à se présenter comme le rempart de l'ordre étatique et de la cohésion sociale, mais elle exprime souvent les intérêts particuliers des coteries académiques qui sont parvenus à s'emparer des leviers du pouvoir. Prenons un exemple.

Sous la Troisième République, l'école spiritualiste gardait le contrôle du concours d'agrégation de philosophie. Les candidats le savaient et restaient sur leurs gardes en fait de doctrines⁸. On ne pouvait songer sans folie à exposer devant le jury la genèse de l'idée de Dieu conformément aux principes de l'évolution, à réfuter Leibniz pour glorifier Locke ou Hume. Les velléités de dissidence ne manquaient certes pas, mais quand « on a de vingt-trois à vingt-cinq ans, on est un bien mince personnage devant un aréopage qui dispose de votre avenir », remarquait en 1884 Alfred Espinas⁹. Le choix était dès lors simple : soit adopter la moyenne des opinions du jury, soit échouer au concours et se condamner ainsi à l'enseignement à perpétuité dans un collège. La capitulation de conscience était l'issue ordinaire de cette confrontation avec la censure universitaire¹⁰. Rares étaient ceux qui osaient la défier. L'exemple d'Hippolyte Taine continuait à servir d'avertissement. Ce jeune normalien prometteur, dont tous les professeurs louaient l'instruction, la finesse, la subtilité et la force de travail, était destiné à devenir un savant de premier ordre. Au concours d'agrégation de l'an 1851, Taine montra qu'une qualité essentielle manquait à son excellence : la soumission doctrinale. Oubliant les leçons de circonspection qu'on lui avait prodiguées, Taine a défendu les propositions hardies de Spinoza en matière de morale. Il « fut refusé, et on lui conseilla charitablement de ne pas persister à viser l'agrégation de philosophie »¹¹.

Les soutenances de thèse étaient un autre point de passage où s'exerçait alors la censure académique. Après l'épreuve de l'agrégation, les candidats qui aspiraient à devenir ce que nous appelons aujourd'hui sociologues ou anthropologues devaient soutenir leurs thèses

⁸ Alfred ESPINAS, « L'agrégation de philosophie », *Revue internationale de l'enseignement*, vol. 7, 1884, p. 585-607 [p. 595].

⁹ *Ibidem*, p. 597-598.

¹⁰ *Ibidem*, p. 596.

¹¹ Gabriel MONOD, *Les Maîtres de l'histoire : Renan, Taine, Michelet*, Paris, Calmann Lévy, 1894, p. 73.

devant les jurys dont la composition se distinguait à peine de celle du jury d'agrégation. Tout écart de la doctrine spiritualiste était sanctionné. Cela est arrivé en 1877 à Espinas, lors de la soutenance de sa thèse sur les sociétés animales¹². Son rapporteur Paul Janet lui avait reproché de « mettre en avant et comme sur le pavé les deux noms aussi compromettants que ceux de MM. Auguste Comte et Spencer¹³ ». C'est à grand'peine que la thèse a reçu l'autorisation d'imprimer, nécessaire pour la tenue de la soutenance. Émile Durkheim devait connaître des déboires similaires seize ans plus tard, devant un jury de spiritualistes où siégeait le même Janet. Sa thèse sur la *Division du travail social* se plaçait dans le sillage de Comte et de Spencer¹⁴. Le spiritualisme se crut une fois de plus menacé : « Boutroux, à qui la thèse était dédiée – rapporte un témoin – ne pouvait accepter sans faire la grimace cette démonstration d'allure déterministe, où l'on sentait renaître quelque chose de l'esprit de Taine. L'ancêtre Paul Janet frappa sur la table et invoqua Dieu »¹⁵. Les conséquences de cette transgression doctrinale seront similaires pour Espinas et Durkheim : l'un comme l'autre croupiront longtemps dans un exil provincial, à l'université de Bordeaux. « On l'écartait des chaires parisiennes », déplorait Marcel Mauss¹⁶. Avant eux, Taine refusé à l'agrégation s'était vu proposer un poste de suppléant au collège de Toulon : « Pourquoi pas au bain ? », aurait-il répondu en envoyant sa démission au ministre. Mais l'anecdote est probablement apocryphe, car les professeurs ne correspondaient pas alors dans ce style avec le ministre¹⁷.

Devenue plus pesante, la censure universitaire de la seconde moitié du XIX^e siècle visait certes des idées, mais elle frappait plus sévèrement ceux qui avaient l'audace de les propager. Les sanctions pouvaient réduire les émoluments et ralentir les carrières, sans les briser pour autant : Espinas et Durkheim ont fini par obtenir des chaires prestigieuses à la Sorbonne, Taine a été élu à l'Académie française. Nul n'a vraiment été réduit au silence, et encore moins livré à la vindicte populaire dans la presse. La censure universitaire continuait à être exercée posément, par des corps institutionnels clairement définis. Cependant, fait inédit, cette censure nouvelle refusait de se présenter comme telle : les jurys assuraient que les candidats pouvaient tout dire, à condition de faire preuve d'érudition, d'une certaine distinction, du prestige discret du style et d'une élévation d'âme. La réalité était tout autre : les idées contraires à la doctrine spiritualiste restaient sanctionnées.

¹² Alfred ESPINAS, *Des sociétés animales*, Paris, Librairie Germer Baillière, 1877.

¹³ Wolf FEUERHAHN, « Les "sociétés animales" : un défi à l'ordre savant », *Romantisme*, n° 154, 2011, p. 35-51 [p. 36].

¹⁴ Émile DURKHEIM, *De la division sociale du travail*, Paris, Félix Alcan, 1893, p. i-ii.

¹⁵ Célestin BOUGLE, « Quelques souvenirs », *Europe*, vol. 22, n° 86, 1930, p. 281-384 [p. 281].

¹⁶ Marcel MAUSS, « Introduction », dans Émile Durkheim, *Le Socialisme. Sa définition, ses débuts, la doctrine saint-simoniennne*, Paris, PUF, 1992 [première édition 1928], p. 29.

¹⁷ Gabriel MONOD, *Les Maîtres de l'histoire : Renan, Taine, Michelet*, Paris, Calmann Lévy, 1894, p. 74.

Les années 1945-1955

Dans ce parcours à grandes enjambées, il serait nécessaire de s'attarder plus que je ne vais le faire sur la première décennie de l'après-guerre, lorsque le Parti communiste occupait une place importante dans la vie politique française. Beaucoup de jeunes savants et intellectuels se sont alors enrôlés sous la bannière rouge. Le philosophe Jean Desanti, estimant que les nouveaux Galilée s'appelaient désormais Marx, Engels, Lénine et Staline, a donné en 1953 une excellente définition de la liberté de pensée communiste : « Les seuls vraiment libres de tous les intellectuels sont les communistes qui ont fondu leur volonté individuelle dans la volonté du Parti »¹⁸. C'est au nom de la liberté ainsi comprise que Desanti couvrait d'éloges la science prolétarienne du camarade Lyssenko, car les vérités du Parti étaient la Vérité. C'est au nom de cette vérité-là que Georges Cogniot – normalien, agrégé de lettres et député – déclarait en 1949 son admiration pour Joseph Staline, « le type achevé du génie scientifique »¹⁹. Staline s'est substitué à Moïse, le marxisme scientifique a supplanté l'Écriture sainte, et l'exclusion du Parti est devenue l'équivalent séculier de l'excommunication. On jetait alors l'opprobre non seulement sur des idées, mais surtout sur les personnes qui osaient les exprimer. Le fanatisme de ceux qui se croyaient investis de la mission de libérer l'humanité se traduisait par la brutalité de la censure qu'ils tenaient à imposer. Ce n'étaient plus les controverses policées des pairs qui débattaient sans cesse de se respecter : c'était la lutte finale entre le camp du Bien et le camp du Mal. « Un anticommuniste est un chien » – ce seul mot tristement célèbre de Sartre résume le climat de ces années-là.

La fin du XX^e siècle

Si cette époque révolue mérite d'être rappelée, c'est dans la mesure où certains usages qu'elle avait fait naître perdurent dans le monde universitaire. Toutefois, la censure universitaire n'existe plus, du moins officiellement. Ce n'est pas que les textes scientifiques échappent à tout contrôle, mais celui-ci est dévolu à des instances spécialisées, comme le CNU, les commissions de spécialistes ou les assemblées de professeurs, qui affirment fonder leurs évaluations sur des critères purement épistémologiques. Cependant, un dogme diffus

¹⁸ Jean DESANTI, « Intervention du cercle des philosophes. Journées nationales d'études des intellectuels communistes », *Nouvelle critique*, n° 45, 1953, p. 144.

¹⁹ Georges COGNIOT, « Staline, homme de science », *La Pensée. Revue du rationalisme moderne*, nouvelle série, n° 27, 1949, p. 3-13 [p. 3].

s'est bel et bien formé dans le monde académique. La sérénité et la lucidité viennent souvent à manquer lorsque sont abordés les sujets comme les races humaines, l'immigration, le réchauffement climatique, le genre, les inégalités sociales, et j'en passe. Nous avons tous des avis définitifs sur ces questions, même lorsque les compétences techniques nous manquent pour les étayer ; nos opinions sont d'ailleurs d'autant plus tranchées que nos connaissances demeurent modestes en la matière. Nous affirmons que l'immigration est un phénomène éternel, inévitable et toujours bénéfique, même lorsque nous méconnaissions les subtilités inouïes des procédures de recensement démographique et ne savons pas définir la notion de solde migratoire. Nous clamons que l'idée des races humaines n'a aucune base biologique, alors que nous ne lisons pas la revue *Nature Genetics* et ignorons tout des notions comme le polymorphisme mononucléotidique ou l'ADN satellite. Nous sommes persuadés que l'évolution du climat est exclusivement due aux activités humaines, bien que nous n'ayons jamais entendu parler des cycles de Milankovitch, que la différence nous échappe entre le Northgrippien et le Méghalayan, et que nos lumières sur le changement climatique proviennent essentiellement des essais sur l'Anthropocène, rédigés par des philosophes et des sociologues. Tout chercheur qui s'aventure à nuancer le caractère simpliste de telles convictions encoure le risque d'un ostracisme universitaire et d'un lynchage médiatique. Voici deux exemples typiques, déjà anciens, qui datent de la dernière décennie du XX^e siècle.

Le 13 juillet 1993, Roger-Pol Droit a lancé dans *Le Monde* une campagne de presse contre l'historien des idées Pierre-André Taguieff²⁰. Selon le journaliste, la faute de Taguieff était de s'interroger sur les incohérences de l'antiracisme et de mettre en question la valeur du mot racisme dont l'acception trop large a fini par le vider de toute signification. L'accusation principale était que Taguieff cherchait à comprendre la pensée des intellectuels de la Nouvelle Droite, à décortiquer leurs arguments, à discuter avec eux, au lieu de les « combattre »²¹. Comment un universitaire devrait-il combattre les idées qu'il ne partage pas ? À suivre Roger-Pol Droit, l'universitaire devrait se contenter de les réprouver, de les passer sous silence, de les censurer²².

Une autre attaque est venue du milieu académique. Dans le même numéro du *Monde*, une quarantaine d'universitaires éminents ont signé une tribune appelant à la « vigilance »²³. Manqueraient de vigilance les chercheurs qui débattent avec ceux qui ne pensent pas comme

²⁰ Roger-Pol DROIT, « La confusion des idées », *Le Monde* du 13 juillet 1993, p. 1 & 9.

²¹ *Ibidem*, p. 9.

²² On trouvera la bibliographie des autres attaques contre Taguieff dans Max SILVERMANN, *Facing Postmodernity. Contemporary French Thought on Culture and Society*, London, Routledge, 1999, p. 166, note 9.

²³ « Appel à la vigilance lancée par quarante intellectuels », *Le Monde* du 13 juillet 1993, p. 8.

eux, « par scrupule envers la liberté d'expression »²⁴. Les combattants vigilants de la Vérité ne devraient pas avoir de tels scrupules.

Mon deuxième exemple porte sur l'analyse démographique de l'immigration en France. En 1999, Hervé Le Bras, directeur d'études à l'INED, a publié un livre grand public, où il se proposait de montrer que la démographie était « en passe de devenir en France un moyen d'expression du racisme »²⁵. Selon Le Bras, il existerait un groupe de chercheurs « sous l'emprise d'une sorte de fanatisme démographique », groupe dangereux car agissant masqué, qui banalise les venins droitistes et les fait pénétrer dans l'opinion publique²⁶. L'une des principales responsables de ce vénéfice collectif serait sa collègue de l'INED Michèle Tribalat. Dans ses recherches statistiques sur l'ampleur de l'immigration, publiées en 1991²⁷, Tribalat et ses collaborateurs ont conçu un outil destiné à quantifier la présence en France non seulement de la population des « immigrés », c'est-à-dire des personnes vivant en France sans y être nées, mais aussi de personnes perçues souvent comme « immigrés », car descendants d'immigrés, quand bien même elles seraient de nationalité française et nées en France. La démarche de Tribalat avait aux yeux de Le Bras le défaut de figer et d'opposer deux groupes qui n'avaient et ne devraient avoir aucune réalité légale : d'un côté les « Français de souche », de l'autre les nouveaux venus, à l'altérité quasi héréditaire. Le Bras ne contestait pas l'existence dans la société française des catégories comme « Français de souche » ou « étrangers », définies par la pensée vernaculaire. Il s'insurgeait contre une tentative de les étudier et de les quantifier. Ce serait rompre un tabou et attenter à un mystère sacré car, selon Le Bras, la naturalisation opère une transmutation de l'essence de chaque être, en effaçant ses origines²⁸. Michèle Tribalat revendiquait le droit du démographe à scruter toute catégorie sociale, fût-elle objective ou subjective, savante ou vernaculaire. Pour Le Bras, il est des recherches qui ne sont pas légitimes : « certains domaines, écrit-il, doivent être exclus de l'investigation scientifique »²⁹. Il faut prohiber ces recherches à cause de « l'usage que des xénophobes pourraient en faire »³⁰. L'opprobre jeté sur Michèle Tribalat et les rumeurs fielleuses qui l'accompagnaient ont suffi pour l'ostraciser dans son milieu professionnel :

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ Hervé LE BRAS, *Le Démon des origines. Démographie et l'extrême droite*, Paris, Éditions de l'aube, 1999, p. 7.

²⁶ *Ibidem*, p. 170.

²⁷ Michèle TRIBALAT (sous la dir. de), *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Paris, Éditions de l'INED, 1991.

²⁸ *Ibidem*, p. 261, 230-232.

²⁹ *Ibidem*, p. 230.

³⁰ *Ibidem*.

dorénavant peu citée par les confrères, elle a fini sa carrière hors unité, sans budget, travaillant chez elle.

Cette forme récente de censure universitaire innove sur plusieurs points. Premièrement, elle se déploie en dehors de tout cadre juridique. Les idées visées, contrairement aux idées racistes ou xénophobes, ne sont pas proscrites par la loi : on vise les idées dont on prétend qu'elles pourraient être utilisées par les racistes et les xénophobes. Deuxièmement, cette censure n'est plus exercée par des corps institutionnels, comme la Librairie colbertienne, la Faculté de théologie, les jurys d'agrégation nommés par le ministre. Les attaques viennent des individus qui s'autoproclament justiciers académiques, comme Le Bras, ou des groupes formés *ad hoc*, tels les « intellectuels vigilants ». Troisièmement, les médias mobilisés par ces nouveaux censeurs se situent systématiquement en dehors de l'Université : ce sont tantôt des journaux et des hebdomadaires généralistes, tantôt l'édition commerciale. Les coups sont donc portés sur la place publique, face aux lecteurs dépourvus de compétences nécessaires pour évaluer les démonstrations qui s'affrontent. Quatrièmement, les critères de jugement employés restent flous, mêlant des arguments empiriques, théoriques, politiques, idéologiques et moraux. On récuse certaines idées non parce qu'elles sont fausses, mais parce qu'elles pourraient apporter de l'eau au moulin du Mal. Par contre, la rhétorique de ces attaques n'est pas nouvelle et s'inscrit dans la tradition des années cinquante. Elle se déploie avec une brutalité affranchie de tout souci de bienséance : l'insulte emboîte le pas à la diffamation et au procès d'intention. On est passé du registre du débat à celui du combat. Il ne s'agit plus de convaincre un confrère ou lui faire reconnaître une erreur : il s'agit d'abattre un ennemi.

Les universitaires qui se rangent du côté du Bien et du Progrès, revendiquent les plus hautes valeurs morales. Ils oublient parfois que, pour le chercheur, c'est la vérité qui devrait être la valeur suprême. À cet égard, l'effet est dissuasif de quelques grands lynchages publics, fussent-ils rares. Ils affectent tous les universitaires, mais particulièrement les jeunes, qui espèrent trouver une place dans le système académique. Aucune erreur, aucun écart de l'orthodoxie du moment ne leur sera pardonné. Ils apprennent vite à ne pas aborder certains sujets, à ne pas employer certains mots, à ne pas concevoir certaines idées. La pire des censures n'est pas celle qui agit sur nous du dehors, mais celle que nous exerçons insidieusement sur nous-mêmes de l'intérieur. La pensée captive n'est pas exclusivement un produit des grands systèmes totalitaires ; elle fleurit également dans les grandes démocraties.

La conjoncture récente et la censure sauvage

Je souhaite terminer par quelques remarques sur les formes les plus récentes de la censure universitaire qui ont défrayé la chronique l'année passée. Elles sont le fait des franges minoritaires mais actives de la jeunesse estudiantine. Elles mènent des actions orchestrées et souvent violentes, destinées autant à intimider les adversaires qu'à acquérir une visibilité médiatique : c'est pourquoi elles s'attaquent à des personnes bénéficiant d'une grande notoriété, comme un ancien président de la République, l'épouse d'un ancien premier ministre ou un académicien très médiatique. Il n'est pas certain que ces attaques prennent toujours pour cible des idées. Ainsi, l'annulation d'une conférence de François Hollande à la faculté de droit de Lille, sous la pression d'un groupe d'étudiants d'extrême gauche, qui ont fini par détruire des livres de l'invité, a visé plutôt la personne de l'ancien président en tant que symbole du monde politique honni par eux, que les idées de quelqu'un qui n'est pas vraiment réputé pour en avoir.

Quant à leurs revendications, elles sont hétérogènes, à l'image de la grande diversité idéologique de ces groupuscules. Ils se présentent tous comme les tenants du Bien en lutte contre les forces du Mal. Il y a des anarchistes qui rêvent de détruire tout ordre étatique ; il y a des écologistes de l'extrême qui prônent la décroissance et le retour à une vie rustique ; il y a des antifas qui imaginent traquer de nouveaux nazis ; il y a des fondamentalistes du féminisme qui déclarent la guerre à l'oppression masculine ; il y a un parti de « racisés » qui veulent une revanche pour les méfaits du colonialisme ; il y a une formation politique musulmane qui soutient le marché halal ; il y a des organisations de transgenres qui œuvrent pour le choix libre du genre. Ce large spectre des projets témoigne de la communautarisation galopante de la société française. Un dénominateur commun se dégage pourtant, par opposition à la période précédente. Tandis qu'à la fin du XX^e siècle la tendance générale était à l'effacement de la diversité ethnique, raciale, religieuse ou sexuelle, au début du XXI^e siècle ces identités particulières sont revendiquées par des minorités de plus en plus combatives et virulentes.

Le phénomène a de quoi inquiéter puisque c'est au nom de ces identités morcelées que l'on avance des revendications incompatibles avec la liberté d'expression académique. Si la censure universitaire de la fin du XX^e siècle n'a pas suscité de telles inquiétudes, c'est parce qu'elle émanait de l'intérieur des institutions, portée par des chercheurs éminents. À présent, elle vient des groupes situés aux marges du monde universitaire. Elle est brutale, insolente et ne s'embarrasse pas du soin d'argumenter. Elle ne veut que stigmatiser et exclure. Elle paraît le contraire même de l'ethos universitaire.

Pourtant, cette jeunesse, c'est nous qui l'avons formée dans nos écoles et dans nos universités. Ses postures de radicalité participent des modèles que nous lui avons inculqués. Ses idéologies, elle les a élaborées à partir d'idées glanées dans des travaux des sciences sociales. Cette jeunesse est soutenue et encouragée par nombre d'universitaires vieillissants qui avaient commencé leur parcours dans des groupuscules d'extrême gauche, alors bercés du rêve de l'« action directe », pour le terminer dans la cohorte des fonctionnaires du CNRS ou de l'Université, sans se départir toutefois de leur puérile haine du « système », haine du monde tel qu'il est, au nom d'un monde rêvé tel qu'il devrait être.

Les sciences sociales portent une lourde part de responsabilité dans la fanatisation de cette jeunesse qui se tourne à présent contre elles et contre l'État. En effet, quelle est la vision du monde que les sciences sociales ont transmise à ces jeunes, avec un renfort des médias et de l'institution scolaire ? C'est un monde réduit à des conflits incessants, où les riches exploitent les pauvres, où les dominants écrasent les dominés, où le pouvoir surveille les citoyens, où les forces de l'ordre ne sont qu'un instrument d'oppression dans la main des puissants. On se souvient de Pierre Bourdieu, dans un film de Pierre Carle, confronté aux récriminations de jeunes descendants d'immigrés maghrébins qui faisaient état de leurs frustrations : critique reconnue de l'école républicaine, le sociologue ne leur a recommandé ni de s'instruire pour obtenir des diplômes, ni d'apprendre des métiers utiles, ni de s'intégrer dans la société qui est certes imparfaite, mais où chacun devrait chercher sa place. Il a désigné à leur vindicte « ceux qu'il faut combattre », et leur a conseillé de former un « mouvement d'immigrés », pour se révolter, avec méthode et organisation, quitte à employer la violence : « ...il faut un mouvement social, disait-il, qui peut brûler les voitures, mais avec un objectif »³¹. C'est un exemple, un parmi tant d'autres, de l'éloge de la radicalisation dont les sciences sociales se sont rendues collectivement responsables, signant ainsi leur démission civique et morale. Dans leur empressement à refaire la société et à réparer les injustices, réelles ou imaginaires, les sciences sociales ont perdu le sens de la mesure. Portées par la chimère de la réparation du monde défectueux, elles ont rompu contact avec le monde réel. Le ton prophétique et la contenance du sauveur omniscient sont désormais plus valorisés que l'humilité du chercheur véritable qui consent à reconnaître les limites de son savoir. La frange fanatisée de la jeunesse, qui déchire aujourd'hui les livres au lieu de les lire, s'est nourrie de nos erreurs. Elle ne fait qu'imiter les postures de notre propre radicalité, les poussant jusqu'à la caricature. Et comme ses maîtres, cette jeunesse méprise la vérité, car elle ne cherche

³¹ Pierre CARLES, *La sociologie est un sport de combat*, 2001.

nullement à connaître le monde ; elle aspire à le révolutionner. C'est le principal message qu'elle a retenu de nos leçons. Et c'est nous qui avons d'abord trahi notre vocation, lorsque nous avons mis l'engagement politique au-dessus de la rationalité et la vérité au-dessous de la rectitude idéologique.

La cohésion de toute société repose sur le socle des idées et des valeurs partagées. Toute société réprouve les idées et les valeurs qui menacent ce socle commun. Il s'agit d'un phénomène normal. Il est toutefois souhaitable que la société donne une forme policée à la censure légitime qu'elle compte exercer. Il est bon que la censure opère dans un cadre juridique précis. Il est bon qu'elle soit confiée à des instances habilitées et encadrées par la loi. Il est bon que la censure agisse conformément à des critères dûment explicités. Il est bon qu'elle soit toujours argumentée, comme tout autre acte juridique. Il est bon qu'elle vise des idées et non pas les personnes. Et il est bon que son action soit empreinte d'une certaine urbanité, car la bienséance, laquelle n'exclut pas une fermeté juste, est d'autant plus précieuse qu'elle est observée non seulement avec les alliés, mais également avec les adversaires.

Les formes récentes de censure sont préoccupantes non pas parce qu'elles limitent la liberté d'expression, mais parce qu'elles ne satisfont à aucune des caractéristiques de la censure policée. Est encore plus préoccupante l'incapacité de notre société à lutter contre ces formes sauvages de la censure, et à leur opposer, au moyen de la censure policée, une fin de non-recevoir.

Wiktor Stoczkowski, EHESS.